



Lou Cougùou

Juin 2020 n° 230



Agenda

Jeudi 11 : Marché nocturne (sans emballage) des Rendez-vous du Loup square Seytre, de 16h30 à 19h00.

Jeudi 18 : Commémoration de l'Appel du 18 Juin, départ du cortège à 10h30 devant la mairie, suivi du dépôt de gerbe à la Plaque Commémorative de l'ancien hospice à 10h45. La commémoration se déroulera dans le strict respect des mesures sanitaires liées au Covid19 et en présence de M. Le Maire Willy Galvaire, l'Adjoint aux Commémorations M. Antoine Cau, le président de l'U.N.C, M. Philippe Gamba, le président du Souvenir Français, M. Philippe Bories.

Samedi 20 : Messe à la Chapelle Saint Jean, organisée par la Paroisse. Chacun s'y rend par ses propres moyens. Distanciation sociale et gestes barrières seront mis en place lors de la célébration.

Restons en contact

sur  : Mairie Bar Sur Loup
ou
inscrivez-vous à la newsletter,
afin de recevoir toutes
les informations communales,
sur le site :
www.lebarsurloup.fr

2^{ème} Tour des Élections Municipales Dimanche 28 Juin 2020

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00, salle du conseil en mairie.

IMPORTANT : En même temps que l'élection du conseil municipal, vous allez élire deux conseillers communautaires qui représenteront la commune au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Au moment du vote, vous aurez un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Outre l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales, vous devez présenter un titre permettant de justifier de votre identité, au moment du vote (voir ci-contre).

PROCURATIONS DE VOTE

Ne tardez pas pour établir vos procurations de vote ! Faites-les le plus tôt possible !

Vous pouvez vous rendre à la gendarmerie la plus proche de chez vous, munis de votre pièce d'identité.

Pour rappel, la personne à qui vous avez donné pouvoir, doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous.

Les procurations établies en vue du second tour, initialement prévu le 22 mars, restent valables pour le second tour du 28 juin 2020.

Toutefois, celles établies pour des périodes plus longues et qui se périment avant le 27 juin à minuit, ne seront plus valables pour le second tour du 28 juin. Il faudra établir une nouvelle procuration.

PRÉCAUTIONS SANITAIRES

La municipalité mettra tout en oeuvre pour respecter le protocole sanitaire dicté par le gouvernement avec respect des gestes barrières et distanciation sociale.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous restons dans l'attente de la circulaire du Ministère de l'Intérieur qui nous permettra de finaliser la mise en place de ce second tour.

Les titres permettant aux électeurs français de voter et de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

Article 1^{er}

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 4° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- 7° Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Permis de conduire sécurisé conforme au format «Union européenne» ;
- 11° Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- 12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Attention, ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de voter et de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 4° Un des documents mentionnés aux alinéas 4° à 12° de l'article 1^{er}.

Pour les ressortissants de l'Union européenne, ces titres doivent IMPÉRATIVEMENT être en cours de validité.

Solidarité

Police municipale, gendarmerie, sapeurs-pompiers, infirmiers, personnel de l'EHPAD, médecins, entrepreneurs, commerçants, bénévoles, élus, personnel communal, ils ont été nombreux à travailler pendant la période de confinement. La solidarité dont a fait preuve un grand nombre d'entre eux a fait naître des rencontres, a permis de tisser des liens avec les barois les plus fragiles. Que tous en soient vivement remerciés !

Le C.C.A.S. de la commune a vu son effectif renforcé par un grand nombre de barois venus spontanément proposer leur aide. Tous les seniors ont été contactés par téléphone pendant plusieurs semaines et des aides leur ont été régulièrement apportées pour des courses, des renouvellements d'ordonnances ou des accompagnements.

Si le déconfinement progressif se met en place, il ne saurait être synonyme de relâchement de notre vigilance. Le port du masque est recommandé dans l'espace public, la distanciation sociale à au moins un mètre est obligatoire et les gestes barrières, notamment le lavage régulier des mains, restent indispensables. Merci à tous pour votre sens civique.

Masques

Ce sont pratiquement 500 masques tissus qui ont été fabriqués par nos bénévoles volontaires, en assurant une logistique digne de professionnels ! Ce fut un exploit réalisé avec enthousiasme et dans la bonne humeur.

Ces masques ont été proposés systématiquement par téléphone à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans qui souhaitaient en obtenir, ainsi qu'aux personnes vulnérables (contacts téléphoniques réalisés par les agents).

Les volontaires du Bar sur Loup, et parmi eux des couturières et leur maris, se sont employés à les livrer à domicile, avec l'aide fréquente de nos policiers municipaux ! Pour certains autres, ils ont été récupérés en mairie dans le respect des gestes barrières.



Par la suite, ce sont 1928 masques en provenance de la C.A.S.A. qui ont été distribués, toujours par des bénévoles, des élus et des agents communaux dans les boîtes aux lettres des barois en ayant fait la demande.

A noter que cette distribution a été possible suite à l'enregistrement informatique de toutes les demandes, classement par rue et colisage des masques nominativement par foyer, réalisés par des agents communaux volontaires.

Vie Village

Multi-Services

LHARIDON TRAVAUX
Multi-services, bricolage,
entretien de jardin

Tel : 06 62 45 65 24
Mail : plharidon@laposte.net
Pierre L'HARIDON
1 rue des Alpes
06620 Le Bar sur Loup

Besoin de faire réaliser des petits travaux de bricolage ou de jardinage, d'entretien de jardins..., une nouvelle entreprise de multi-services, L'Haridon Travaux, est à votre disposition sur la commune. Contactez M. Pierre L'Haridon au 06 62 45 65 24.

L'Onglerie du Loup



Venez découvrir l'Onglerie du Loup ! Diplômée de la première école de spa manager et esthétique d'Europe, Julia Guenassia vous propose plusieurs prestations : ongles, épilations, rehaussement de cils, maquillage et cours de maquillage.

Adresse : 250 avenue Amiral de Grasse. Tel : 07 83 93 57 28.

Du côté du Groupe Scolaire



Après plusieurs semaines de travail, en liaison avec les directrices d'établissement, pour mettre en pratique le protocole sanitaire strict de l'éducation nationale, la rentrée de l'école élémentaire s'est faite en deux phases, le 11 mai avec 41% des élèves et le 2 juin dernier avec 60% des effectifs. Précision importante : le retour à l'école est basé sur le libre choix des familles.

Sens de circulation, marquage au sol matérialisant 1m de distance, activités par petits groupes, tout a été prêt pour accueillir les petits barois en toute sécurité.

L'école maternelle ainsi que la crèche Élise et Célestin ont quand à eux réouvert dès le 2 juin.



Fabienne Tositti



Installée depuis le début d'année au Bar sur Loup au 17 rue du Collet et après avoir exercée dans mon salon de coiffure à Grasse pendant 15 ans, je propose mes services de coiffure, à mon domicile ou bien chez vous : coloration, technique de mèches et balayage, coupe et brushing.

Ma page Facebook : «Coiffure à domicile»

D'autre part, j'exerce aujourd'hui une autre activité, après une année de formation à Nice, certifiée Maître praticienne en hypnose Ericksonienne.

Après 10 ans de développement personnel, je peux vous aider grâce à l'hypnose à gérer vos excès et vos manques sous toutes leurs formes :

stress, confiance, tabac, alcool, douleurs, poids, problèmes de peau... Je vous aide à retrouver un état plus épanoui...

Ma page Facebook : «Fabienne Tositti Hypno praticienne»

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements au 06 29 07 19 25.



C.C.A.S.

Le C.C.A.S. reste à votre disposition pour toutes informations au 04 92 60 35 72.



Le plan canicule 2020 est entré en vigueur depuis le 1^{er} juin.

Un registre nominatif et confidentiel est tenu par le C.C.A.S de la commune. Il est ouvert :

- aux personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile
- aux personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- aux personnes adultes handicapées résidant à leur domicile

Cette inscription a un caractère facultatif et peut être modifiée ou annulée à tout moment.

Une information ainsi qu'un coupon-réponse sont distribués avec cette édition. Merci de penser à le retourner en mairie, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S au 04 92 60 35 72 ou l'accueil au 04 92 60 35 70.

M.S.A.P.

Reprise des permanences de la M.S.A.P. en mairie, uniquement le jeudi de 9h00 à 12h30, depuis le 4 juin.

Aucune formation informatique n'est dispensée, seules les demandes administratives qui ne peuvent pas être traitées par téléphone sont assurées.

Le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains à l'arrivée et au départ et la prise de rendez-vous est obligatoire au 06 38 25 32 56.

Commémorations

Que ce soit le 27 avril (Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation) ou le 8 mai dernier (Victoire du Conflit 39/45), le souvenir l'a emporté sur le coronavirus. En comité réduit et en respectant les règles de distanciation, les commémorations ont eu lieu au monument aux morts.



L'entrée du village



Dans le cadre d'une amélioration et d'un aménagement de l'entrée de ville, des travaux de sécurisation et d'embellissement ont été réalisés récemment à l'embranchement des allées du Docteur Maffet et des Anciens Combattants. Un visuel rappelant l'appartenance de la commune à la culture du bigaradier a été réalisé pour embellir cet espace.

Communication Hydropolis

STOP
AUX LINGETTES
DANS LES
TOILETTES

INDIGESTION CLASSIQUE...
IL S'EN REMETTRA
MAIS PLUS
DE LINGETTES
À L'AVEAIIR.

FLUSH

Débordement
eaux usées

Obstruction des
canalisations

Salubrité
publique

Interventions
coûteuses

Pollution de
l'environnement

Hydropolis
GESTION PUBLIQUE DE L'EAU

Au quotidien j'adopte les bons réflexes !

Masques	→	
Lingettes	→	
Couches	→	
Cotons tiges	→	
Protections hygiéniques	→	
Huiles de fritures	→	 Centre de tri
Huiles de vidange	→	
Produits chimiques toxiques	→	
Médicaments	→	

Réglementations

REGLEMENT DE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

- o **ARTICLE 1.3** Catégories d'eaux admises au déversement
- o **ARTICLE 1.4** Déversements interdits

Règlement complet disponible sur notre site internet

Contactez-nous

N° de téléphone unique 24h/24
7 jours sur 7 : 04 83 88 16 70
contact@hydropolis-sophia.fr
www.hydropolis-sophia.fr

Les lingettes désinfectantes ou nettoyantes sont très utilisées en cette période d'épidémie où l'hygiène compte plus que tout. Seul problème : elles finissent souvent dans les toilettes et bouchent les canalisations !

Contrairement à ce que les industriels indiquent sur les paquets de certaines lingettes – « biodégradables » ou « peuvent être jetées à l'égout » -, les lingettes doivent être jetées uniquement dans votre poubelle d'ordures ménagères. Car une fois dans les canalisations, elles ne se décomposent pas ! Elles s'agrégent les unes aux autres pour former des boules compactes qui vont bloquer les équipements d'assainissement de la commune.

Ces dysfonctionnements nécessitent des interventions, de la maintenance et génèrent donc un surcoût annuel qui pourrait se répercuter sur la facture d'eau des usagers.

Alors, veillez au respect de cette règle de bon sens : ne plus jeter vos lingettes dans les toilettes, mais dans vos ordures ménagères !

Débroussaillage

Débroussailler : une nécessité.

- Débroussailler, c'est d'abord se protéger, protéger sa maison, son terrain et ses biens.
- Débroussailler, c'est limiter la propagation du feu, diminuer son intensité.
- Débroussailler, c'est aussi protéger la forêt et faciliter le travail des Sapeurs-Pompiers.

Débroussailler : une obligation.

Le Code Forestier impose le débroussaillage de la totalité des terrains situés en zone urbaine ou dans les lotissements, qu'ils soient bâtis ou pas.

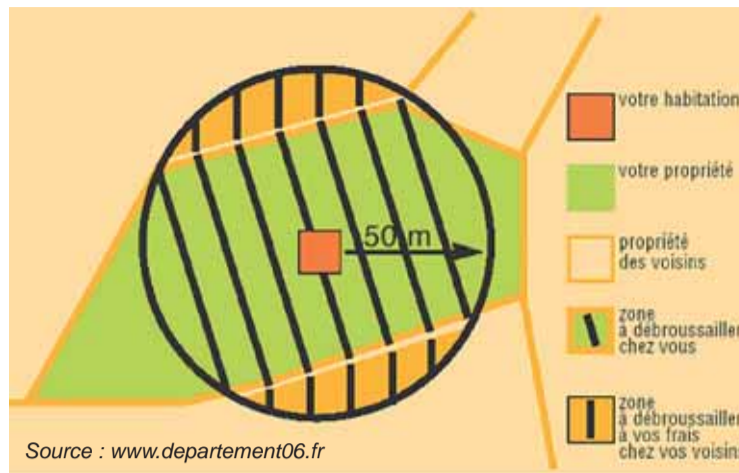
Dans le département des Alpes-Maritimes, l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 oblige chaque propriétaire d'habitation à débroussailler à 50 mètres de son habitation et à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès, y compris sur les propriétés voisines si nécessaires. En cas de refus de votre voisin, vous devez saisir le maire qui pourra procéder à l'exécution d'office prévue par la loi.

Le maire peut même porter jusqu'à 100 mètres l'obligation de débroussaillage.

Si vous êtes concernés par cette obligation (article L. 134-6) et que vous ne l'appliquez pas, la commune, après vous avoir mis en demeure, procédera au débroussaillage d'office. La prestation ainsi effectuée, vous sera directement facturée.

Quand débroussailler ?

Le débroussaillage doit être effectué de préférence avant le 1^{er} juin et au plus tard avant le 1^{er} juillet, dernier délai réglementaire.



En cas d'incendie :

- Appelez le 18 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un portable et restez calme.
- Donnez votre nom et votre adresse précise, le quartier ou le lieu-dit du départ du feu.
- Indiquez le meilleur itinéraire pour y parvenir au plus vite.
- Précisez la couleur de la fumée, le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre, votre numéro de téléphone pour que les sapeurs-pompiers puissent vous rappeler s'ils ont besoin d'un complément d'information.
- Ne raccrochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements et restez sur place jusqu'à l'arrivée des secours.

Les sanctions :

Si vous ne respectez pas l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 portant obligation de débroussaillage autour de l'habitation, vous vous exposez notamment à une amende de 30 €/m² (articles L. 135-2 et L. 163-5 du code forestier) et à des poursuites judiciaires.

NUMÉROS UTILES

Mairie, place de la Tour, 06620 Le Bar sur Loup
Tél : 04 92 60 35 70 - Fax : 04 93 42 93 64
Site internet : www.lebarsurloup.fr
Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 16:30
(fermé le mercredi et le vendredi -après-midi)

POLICE MUNICIPALE	04 92 60 35 76
Portable Police Municipale	06 80 36 24 78
A.S.V.P.	06 11 30 30 49
GENDARMERIE	04 93 42 40 06
OFFICE DE TOURISME	04 93 42 72 21
BIBLIOTHÈQUE	04 93 09 27 25

ÉCOLE MATERNELLE	04 93 42 90 31
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	04 93 42 90 65
GARDERIE	06 79 35 16 26
Crèche Élise et Célestin	04 93 70 63 21
Relais Assistantes Maternelles Itinérant	04 97 18 70 82
Centre des Finances Publiques de Valbonne	04 97 15 54 00
HYDROPOLIS	04 83 88 16 70
Les Orangers Maison de Retraite	04 93 40 68 00
POSTE Courrier	3631
POSTE Banque Postale	3639
Relais Postal au Tabac Presse L'Encrier	04 93 42 74 88
POMPIERS	18
SAMU (Nice)	15
PRESBYTÈRE Catholique	04 93 42 70 11
PRESBYTÈRE Protestant	04 93 36 40 42

N° Encombrants	C.A.S.A.	04 92 19 75 00
Déchetterie Valbonne		04 92 28 50 21
Déchetterie Roquefort les Pins		04 92 60 03 78
ENVINET		04 92 19 75 00
ENVIBUS		0 800 202 244

SERVICES DE SANTÉ		
Dr Bouziane-Rahmani Médecin		04 93 42 56 22
Dr Lemaître Médecin		04 93 42 90 43
Dr Marty Médecin		04 93 42 55 51
Cabinet Dentaire : Dr Guimont - Dr Rinck		04 93 42 58 32
Dr Serabian Pharmacie		04 93 42 41 02
Cabinet Boyer-Chabrol-Torrielli Infirmiers à domicile		04 93 09 44 33
M. Deram Infirmier à domicile		04 93 09 35 16
Mme Bernhard Infirmière à domicile		06 28 35 29 68
M. Tony Boisserpe Kinésithérapeute		06 16 10 12 80
M. Tony Boisserpe Ostéopathe		06 16 10 12 80
Mme Tretener Pédicure Podologue		04 93 42 71 13
UNISAD ESA		07 55 65 54 22

SOINS - BIEN-ETRE		
Britt Joire, sophrologue		06 04 46 24 10
Sonia : lithothérapie, massages, bien-être,...		06 10 46 22 42
Réflexologie auriculaire et plantaire Mme Mariani		06 38 02 29 03
Accompagnement Coaching & Psychothérapie		06 63 66 62 78
M. Ridet Virgil Praticien en Hypnose Ericksonienne		07 81 87 13 91
Institut Cil'ongle Passion		06 18 92 19 00
Institut de beauté, Mme Chatron-Colliet		06 30 80 41 96
Massage «Dans ma bulle» Rebecca Amavet		06 62 04 82 44
Espace Coiffure Visagisme mixte Emma		06 63 60 70 32
Mme Chatron-Colliet Naturopathe		06 30 80 41 96
L'Onglerie du Loup		07 83 93 57 28
Fabienne Tositti Hypno-praticienne		06 29 07 19 25
Fabienne Tositti, Coiffeuse à domicile		06 29 07 19 25

GARAGES - MECANIQUE AUTOMOBILE		
M. Trastour Garage Barois		04 93 42 42 20

COMMERCES		
Épicerie Barbieux		04 93 42 41 04
Dépôt de pain «La Tour des Délices»		04 83 05 57 85
Tabac Presse Supérette «L'Encrier»		04 93 42 39 60
Supérette Proxy		04 93 42 39 60
Coiffure Lovely		04 93 42 47 89
Boulangerie «Panecasanu Corsu»		09 86 41 83 34
Traiteur, Les Plats de Marjolaine		06 30 69 89 94

ARTISANAT		
Myriam Haemish (Poterie)		04 93 42 56 00
Ferronnerie d'Art du Loup		04 93 42 21 39
Bout de Terre (Céramique)		06 42 31 02 34
Joséphine Piffaretti, céramiste		06 11 02 13 85

SERVICES		
Taxi Guillen		06 08 23 36 62
Emanuelle Jubinville, traductrice		07 81 30 00 86
Cours particuliers à domicile Mme Tauzin		06 70 35 09 76
Keralia Patrimoine		07 78 87 14 25
Mme Barbier Médiation Sociale et Successorale		06 63 66 62 78
RII Services Yves Falchetti		06 62 77 55 79
Sun Services Patrice Pellegrini		06 83 10 62 96
Pierre L'Haridon Multi-Services		06 62 45 65 24
Concept Informatique		06 29 66 59 10
Les Jardins St Clément		06 68 37 82 71
Cap Provence (Entreprise de Jardin)		06 58 95 50 87
Molineri Paysage		06 77 82 26 09
Alu Provence		04 93 09 84 25
Bechetti Électricité		06 15 29 15 83
Helios Électricité		06 59 01 79 31
Electricité Adrien Ribero		06 25 24 20 99
Verducci Électricité et Carrelages		04 93 09 44 72
d'AR et peintures		06 21 20 35 86
Solaire Installateur agréé		04 93 42 46 15
Fenêtres et Design Menuiserie Alu/PVC-Volet-Vitranda-Stone-Miroiterie		06 74 59 69 55
JLS Composite (Piscine, Agencement intérieur, Peinture)		07 69 30 18 99
Entreprise Armand Saladino (Artisan Maçon)		06 07 76 11 64
BFS Peintures et Façades M. Bonafos		06 19 79 84 47
GD Mesures et Test (Géomètre-Topographe)		06 63 38 54 70
MTaPlanet Produits de Nettoyage Bio		06 88 38 63 40
Olivia Paré Photographe		06 24 71 02 91
Sissi Photographe		06 89 13 22 18

RESTAURATION		
L'École des Filles (fermé mercredi et jeudi)		04 93 09 40 20
La Jarrerie		04 93 42 92 92
Le Donjon (fermé dimanche soir et lundi)		04 93 77 53 92
La Famiglia (pizza à emporter)		04 93 70 53 19
Restaurant Le Michelangelo		04 93 36 14 43
Restaurant Les Jasmins (Pension et Restaurant)		04 93 60 42 05

CHAMBRES D'HOTES - HEBERGEMENTS		
Bastide St Christophe		04 93 42 95 08
La Fontaine		06 59 83 52 18
Camping des Gorges du Loup		04 93 42 45 06
Hôtel Particulier des Jasmins (Pension et Restaurant)		04 93 60 42 05

LOISIRS		
Randonature06 Pierre Rivier		06 62 43 87 03
Keren's Cake		06 12 43 09 77
Monster Paint Ball		06 81 76 31 38
Cours de musique à domicile		06 87 93 36 77
Coach Sportif : Damien Bouillon		06 18 91 22 75
Résolution Sport : Bernard Dar		06 18 09 87 62
Coach diplômé pilates, sénior Corine Valsaque		06 03 85 45 20

Les associations

A l'heure où ce mensuel est publié, la vie associative baroise n'a pas encore repris. Les consignes sanitaires toujours en vigueur empêchent bon nombre d'associations de reprendre leurs activités.

Néanmoins, nous publions l'actualité de l'association Le Flambé qui vient d'éditer un très bel ouvrage, fort bien documenté, sur l'Hospice et la Chapelle des Sœurs Trinitaires.

La municipalité tient à remercier Armelle de Feraudy et Andrée Étienne pour ce travail de recherches historiques qui met en valeur notre patrimoine architectural. Merci Mesdames !

Le Flambé

Une nouvelle brochure sur l'histoire du village vient de paraître : l'Hospice et la chapelle des Sœurs Trinitaires.



52 pages, plus de 100 illustrations

Archives écrites, archives orales, photos des uns, souvenirs des autres, beaucoup ont contribué à faire ressurgir du passé tout un pan de l'histoire locale.

Merci à l'équipe municipale et à Willy Galvaire qui ont redonné vie à l'hospice et la chapelle.

Sans oublier le Service Projet, qui a suivi tout le chantier avec ses nombreux corps de métier.

Dans les mois qui viendront, petits et grands pourront profiter de cet espace magnifiquement rénové.

A cause du Corona, nous ne pouvons envisager de manifestation publique pour diffuser cette brochure. Vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

Andrée 06 05 42 14 93 ou Armelle 06 59 83 52 18. Nous nous déplaçons.

Prix : 10 euros à l'Association le Flambé

